

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à 20h
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

OBJET : PROCES VERBAL

Date de la convocation : mercredi 15 mars 2023

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 24</i> <i>Pouvoirs : 8</i> <i>Votants : 32</i></p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Mathias LAVOLÉ à Bertrand PICHON-MARTIN, Christine SOURIS à Christiane BROTTTO SIMON, Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET, Denis BLANQUET à Maryline ZANNA, Cécile LASIO à Stéphane GUSMEROLI, Cédric MOREL à Evelyne LABRUDE, Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO,</p>
--	---

- ✓ Désignation d'un(e) secrétaire de séance : **Raphaël MAISONNIER**
- ✓ Validation PV du 21 et 28 février 2023 : **UNANIMITÉ**

1. FINANCES

(Jean-Claude SARTER)

1.1 Fixation du produit de la taxe GEMAPI 2023

CONSIDÉRANT la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM"), notamment ses articles 56 à 59 ;

CONSIDÉRANT la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe"), notamment ses articles 64 et 76 ;

CONSIDÉRANT le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;

CONSIDÉRANT les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT l'article L1530 bis du Code Général des Impôts (CGI) ;

CONSIDÉRANT la décision du Conseil Communautaire Cœur de Chartreuse, en date du 20 septembre 2018, d'instaurer la taxe GEMAPI à compter de 2019 ;

CONSIDÉRANT que la taxe GEMAPI est une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises) et que le produit de cette taxe doit être arrêté par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) avant le 15 avril de chaque année pour application sur l'année en cours.

Le produit de la taxe doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI. Le produit de cette taxe doit être exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles

constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

CONSIDÉRANT que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population DGF, soit 19 081 habitants pour la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel de l'exercice de la compétence GEMAPI en 2023 est de 355 757 € ;

CONSIDÉRANT que le montant prélevé sur les attributions de compensations concernant le transfert de la compétence GEMAPI est de 132 284€ et que par conséquent il reste à financer 223 473 € en 2023, soit un équivalent de 11,71€/habitant ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 223 473 € pour l'année 2023
- **CHARGE** la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

1.2 Vote du compte de gestion du budget annexe zones industrielles et zones artisanales 2022

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2022 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2022. La correspondance exacte entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

Résultats budgétaires de l'exercice

05005 - ZONES INDUS ET ARTIS CC COEUR

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	240 182,17	224 712,96	464 895,13
Titres de recette émis (b)	149 828,49	146 167,35	295 995,84
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	149 828,49	146 167,35	295 995,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	240 182,17	224 712,96	464 895,13
Mandats émis (f)	146 167,35	174 135,64	320 302,99
Annulations de mandats (g)		222,36	222,36
Depenses nettes (h = f - g)	146 167,35	173 913,28	320 080,63
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 661,14		
(h - d) Déficit		27 745,93	24 084,79

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte administratif du budget annexe ZI & ZA 2022 arrête les comptes de l'exercice.

1.3 Vote du compte administratif du budget annexe zones industrielles et zones artisanales 2022

Le CA du budget du budget annexe ZI – ZA 2022 se solde par :

- un déficit de fonctionnement de **27 745.93€** correspondant **146 167.35€** de recettes réalisées pour **173 913.28€** de dépenses réalisées ;
- un excédent d'investissement de **3 661.14€** correspondant à **149 828.49€** de recettes réalisées pour **146 167.35€** de dépenses réalisées

La Présidente sort de la salle.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe ZI & ZA 2022 et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente rentre dans la salle.

1.4 Affectation de résultats du Budget annexe zones industrielles et zones artisanales 2022

Après avoir voté le compte administratif du budget annexe ZI-ZA, les affectations de résultats pour le budget 2022 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sont les suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE ZI / ZA				
REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION FONCTIONNEMENT		173 913.28 €	146 167.35 €	-27 745.93 €
SECTION INVESTISSEMENT		146 167.35 €	149 828.49 €	3 661.14 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Report en section d'investissement	94 014.82 €	0.00 €	-94 014.82 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		414 095.45 €	295 995.84 €	-118 099.61 €
RESTES A REALISER		0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	173 913.28 €	146 167.35 €	-27 745.93 €
	SECTION INVESTISSEMENT	240 182.17 €	149 828.49 €	-90 353.68 €
TOTAL CUMULE		414 095.45 €	295 995.84 €	-118 099.61 €
DEFICIT				-118 099.61 €

AFFECTATION DES RESULTATS					
	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	BUDGET ANNEXE EXTENSION ZI	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2021		RESTES A REALISER 2022		
			Dépenses		
INVEST	-94 014.82 €	3 661.14 €	0.00 €	0.00 €	-90 353.68 €
			Recettes		
FONCT	0.00 €	-27 745.93 €	0.00 €	-	27 745.93 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	
0 01-DI	reprise résultat inv	90 353.68 €
0 02-DF	reprise fonctionnement	27 745.93 €

1.5 Budget primitif 2023 – Budget annexe zones industrielles et zones artisanales

VU le vote du compte administratif 2022, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2022,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- VOTE le budget chapitre par chapitre,
- ADOPTE le Budget Primitif 2023 du budget annexe ZI & ZA 2022

1.6 Vote du compte de gestion du Budget annexe Immeuble de bureaux 2022

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2022 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif

2022. La correspondance exacte entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

Résultats budgétaires de l'exercice

JS003 - IMMEUBL. BUREAUX CC COEUR DE C

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 214 622,15	86 347,00	1 300 969,15
Titres de recette émis (b)	102 348,53	77 754,57	180 103,10
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	102 348,53	77 754,57	180 103,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 214 622,15	86 347,00	1 300 969,15
Mandats émis (f)	741 805,86	86 029,76	827 835,62
Annulations de mandats (g)		49,46	49,46
Depenses nettes (h = f - g)	741 805,86	85 980,30	827 786,16
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	639 457,33	8 225,73	647 683,06

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte administratif du budget annexe immeuble de bureaux 2022 arrête les comptes de l'exercice.

1.7 Vote du compte administratif du budget annexe Immeuble de bureaux 2022

Le CA du budget du budget annexe Immeuble de bureaux 2022 se solde par :

- un déficit de fonctionnement de **8 225.73€** correspondant à **77 754.57€** de recettes réalisées pour **85 980.30€** de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **639 457.33€** correspondant à **102 348.53€** de recettes réalisées pour **741 805.86€** de dépenses réalisées.

La Présidente sort de la salle.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe immeuble de bureaux 2022 et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente rentre dans la salle.

1.8 Crédits de reports au budget primitif du budget annexe Immeuble de bureaux (restes à réaliser 2022)

Dépenses

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9		3 240,15 €	3 240,15 €	0,00 €
2132 - Immeubles de rapport	9		0,00 €	687 958,86 €	0,00 €
2135 - Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	9		1 157 535,00 €	0,00 €	469 576,00 €
		Total des dépenses	1 160 775,15 €	691 199,01 €	469 576,00 €

Recettes

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	01		0,00 €	4 517,53 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	9		4 517,53 €	0,00 €	0,00 €
1311 - Etat et établissements nationaux	9		293 388,00 €	0,00 €	0,00 €
1312 - Régions	9		424 229,00 €	0,00 €	270 000,00 €
1313 - Départements	020		0,00 €	36 680,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	9		431 484,62 €	0,00 €	431 336,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	9		0,00 €	128,00 €	0,00 €
Total des recettes			1 153 599,15 €	41 325,53 €	701 336,00 €

Les crédits de reports sont en dépenses de **469 576€** et en recettes de **701 336€**.

1.9 Affectation de résultats du Budget annexe Immeuble de bureaux 2022

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE BUREAUX				
	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DÉPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	85 980.30 €	77 754.57 €	-8 225.73 €
	SECTION INVESTISSEMENT	741 805.86 €	102 348.53 €	-639 457.33 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement			0.00 €
	Report en section d'investissement	3 240.15 €		-3 240.15 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		469 576.00 €	701 336.00 €	231 760.00 €
RESTES A REALISER		469 576.00 €	701 336.00 €	231 760.00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	85 980.30 €	77 754.57 €	-8 225.73 €
	SECTION INVESTISSEMENT	1 214 622.01 €	803 684.53 €	-410 937.48 €
TOTAL CUMULE		1 300 602.31 €	881 439.10 €	-419 163.21 €
DEFICIT			-419 163.21 €	

AFFECTATION DES RESULTATS					
	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	BUDGET ANNEXE IMM DE BUREAUX	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2021		RESTES A REALISER 2022		
			Dépenses		
INVEST	-3 240.15 €	-639 457.33 €	469 576.00 €	231 760.00 €	-410 937.48 €
			Recettes		
FONCT	0.00 €	-8 225.73 €	701 336.00 €		-8 225.73 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	0.00 €
0 01-DI	reprise résultat inv	642 697.48 €
0 02-DF	reprise fonctionnement	8 225.73 €

1.10 Budget Primitif 2023 – Budget annexe Immeuble de bureaux

VU le vote du compte administratif 2022, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2022,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du budget annexe immeuble de bureaux.

1.11 Vote du compte de gestion du Budget annexe Station-Service 2022

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2022 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2022. La correspondance exacte entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

05004 - STATION SERVICE CC COEUR DE CH

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	24 732,40	959 717,65	984 450,05
Titres de recette émis (b)	19 198,34	929 378,46	948 576,80
Réductions de titres (c)		0,01	0,01
Recettes nettes (d = b - c)	19 198,34	929 378,45	948 576,79
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	24 732,40	959 717,65	984 450,05
Mandats émis (f)	18 955,34	913 084,94	932 040,28
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	18 955,34	913 084,94	932 040,28
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	243,00	16 293,51	16 536,51
(h - d) Déficit			

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte administratif du budget annexe station-service 2022 arrête les comptes de l'exercice.

1.12 Vote du compte administratif du Budget annexe Station-Service 2022

Le CA du budget du budget annexe Station-Service 2022 se solde par :

- un excédent d'exploitation de **16 293.51€** correspondant à **929 378.45€** de recettes réalisées pour **913 084.94€** de dépenses réalisées ;
- un excédent d'investissement de **243€** correspondant à **19 198.34€** de recettes réalisées pour **18 955.34€** de dépenses réalisées.

La Présidente sort de la salle.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe station-service 2022 et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente rentre dans la salle.

1.13 Affectation du résultat du Budget annexe Station-Service 2022

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET STATION SERVICE

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DÉPENSES	RECETTES	
SECTION EXPLOITATION		913 084.94 €	929 378.45 €	16 293.51 €
SECTION INVESTISSEMENT		18 955.34 €	19 198.34 €	243.00 €
REPORTS	Report en section d'exploitation	0.00 €	90 428.05 €	90 428.05 €
	Report en section d'investissement	4 820.57 €	0.00 €	-4 820.57 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		936 860.85 €	1 039 004.84 €	102 143.99 €
RESTES A REALISER		0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT	SECTION EXPLOITATION	913 084.94 €	1 019 806.50 €	106 721.56 €
	SECTION INVESTISSEMENT	23 775.91 €	19 198.34 €	-4 577.57 €
TOTAL CUMULE		936 860.85 €	1 039 004.84 €	
EXCEDENT			102 143.99 €	

AFFECTATION DES RESULTATS

	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	BUDGET STATION SERVICE	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2021		RESTES A REALISER 2022		
			Dépenses		
INVESTISSEMENT	-4 820.57 €	243.00 €	0.00 €	0.00 €	-4 577.57 €
			Recettes		
EXPLOITATION	90 428.05 €	16 293.51 €	0.00 €		106 721.56 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	4 577.57 €
0 01-DI	reprise résultat inv	4 577.57 €
0 02-RF	reprise exploitation	102 143.99 €

1.14 Budget primitif 2023 – Budget annexe Station-Service

VU le vote du compte administratif 2022, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2022,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (1 ABS – Pierre BAFFERT)

- VOTE le budget chapitre par chapitre,
- ADOPTE le Budget Primitif 2023 du budget annexe station-service.

1.15 Vote du compte de gestion du budget annexe SPANC 2022

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2022 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2022. La correspondance exacte entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

Résultats budgétaires de l'exercice

05001 - SPANC CC COEUR DE CHARTREUSE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 769,42	220 733,20	226 502,62
Titres de recette émis (b)	898,16	119 427,16	120 325,32
Réductions de titres (c)		240,00	240,00
Recettes nettes (d = b - c)	898,16	119 187,16	120 085,32
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 769,42	220 733,20	226 502,62
Mandats émis (f)		123 692,29	123 692,29
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		123 692,29	123 692,29
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	898,16		
(h - d) Déficit		4 505,13	3 606,97

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte administratif du budget annexe station-service 2022 arrête les comptes de l'exercice.

1.16 Vote du compte administratif du Budget annexe SPANC 2022

Le CA du budget du budget annexe SPANC 2022 se solde par :

- un déficit d'exploitation de **4 505.13€** correspondant à **119 187.16€** de recettes réalisées pour **123 692.29€** de dépenses réalisées ;
- un excédent d'investissement de **898.16€** correspondant à **898.16€** de recettes réalisées pour **0€** de dépense réalisée.

La Présidente sort de la salle.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe SPANC 2022 et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente rentre dans la salle.

1.17 Affectation du résultat du Budget annexe SPANC 2022

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE SPANC

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DÉPENSES	RECETTES	
SECTION D'EXPLOITATION		123 692.29 €	119 187.16 €	-4 505.13 €
SECTION INVESTISSEMENT		0.00 €	898.16 €	898.16 €
REPORTS	Report en section d'exploitation	0.00 €	41 283.20 €	41 283.20 €
	Report en section d'investissement	0.00 €	4 871.26 €	4 871.26 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		123 692.29 €	166 239.78 €	42 547.49 €
RESTES A REALISER		0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	123 692.29 €	160 470.36 €	36 778.07 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00 €	5 769.42 €	5 769.42 €
TOTAL CUMULE		123 692.29 €	166 239.78 €	42 547.49 €
EXCEDENT			42 547.49 €	

AFFECTATION DES RESULTATS

	CC CŒUR DE CHARTREUSE		BUDGET SPANC		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022			
INVESTISSEMENT	4 871.26 €	898.16 €	Dépenses	0.00 €	0.00 €	5 769.42 €
			Recettes	0.00 €		
EXPLOITATION	41 283.20 €	-4 505.13 €				36 778.07 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	- €
0 01-RI	reprise résultat inv	5 769.42 €
0 02-RF	reprise exploitation	36 778.07 €

1.18 Budget primitif 2023 – Budget annexe SPANC

VU le vote du compte administratif 2022, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2022,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

- VOTE le budget chapitre par chapitre,
- ADOPTE le Budget Primitif 2023 du budget annexe SPANC.

1.19 Vote du compte de gestion 2022 du Budget annexe Coopérative Laitière

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2022 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2022. La correspondance exacte entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	65 660,20	124 532,66	190 192,86
Titres de recette émis (b)	9 163,20	63 605,00	72 768,20
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	9 163,20	63 605,00	72 768,20
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	65 660,20	124 532,66	190 192,86
Mandats émis (f)	9 364,79	17 783,15	27 147,94
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	9 364,79	17 783,15	27 147,94
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		45 821,85	45 620,26
(h - d) Déficit	201,59		

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte administratif du budget annexe coopérative laitière 2022 arrête les comptes de l'exercice.

1.20 Vote du compte administratif du budget annexe Coopérative laitière 2022

Le CA du budget du budget annexe Coopérative laitière 2022 se solde par :

- un excédent **45 821.85€** correspondant à **63 605€** de recettes réalisées pour **17 783.15€** de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **201.59€** correspondant à **9 163.20€** de recettes réalisées pour **9 364.79€** de dépenses réalisées.

La Présidente sort de la salle.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe coopérative laitière 2022 et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente rentre dans la salle.

1.21 Affectation de résultats budget annexe Coopérative laitière 2022

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE COOPERATIVE					
	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES		
	SECTION FONCTIONNEMENT	17 783.15 €	63 605.00 €	45 821.85 €	
	SECTION INVESTISSEMENT	9 364.79 €	9 163.20 €	-201.59 €	
REPORTS	Report en section de fonctionnement 002	0.00 €	36 382.66 €	36 382.66 €	
	Report en section d'investissement	9 163.20 €	0.00 €	-9 163.20 €	
	TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	36 311.14 €	109 150.86 €	72 839.72 €	
	RESTES A REALISER	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	17 783.15 €	99 987.66 €	82 204.51 €	
	SECTION INVESTISSEMENT	18 527.99 €	9 163.20 €	-9 364.79 €	
	TOTAL CUMULE	36 311.14 €	109 150.86 €	72 839.72 €	
	EXCEDENT		72 839.72 €		
AFFECTATION DES RESULTATS					
	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2021		RESTES A REALISER 2022		
			Dépenses		
INVEST	-9 163.20 €	-201.59 €	0.00 €	0.00 €	-9 364.79 €
			Recettes		
FONCT	36 382.66 €	45 821.85 €	0.00 €		82 204.51 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	9 364,79 €
0 01-DI	reprise résultat inv	9 364,79 €
0 02-RF	reprise fonctionnement	72 839,72 €

1.22 Budget primitif 2023 – Budget annexe Coopérative laitière

VU le vote du compte administratif 2022, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2022,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du budget annexe coopérative laitière.

Débat :

Pierre BAFFERT : s'étonne de voir encore des dépenses d'investissement.

Jean Claude SARTER : il s'agit d'un amortissement inscrit dans la construction pour équilibre financier. C'est un jeu d'écriture comptable.

1.23 Vote du compte de gestion du budget annexe COTTAVOZ 2022

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2022 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2022. La correspondance exacte entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

05006 - ETS COTTAVOZ CC COEUR DE CHART

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 078 734,21	191 120,61	6 269 854,82
Titres de recette émis (b)	4 095 208,80	75 000,00	4 170 208,80
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	4 095 208,80	75 000,00	4 170 208,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 078 734,21	191 120,61	6 269 854,82
Mandats émis (f)	1 348 751,55	133 350,96	1 482 102,51
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	1 348 751,55	133 350,96	1 482 102,51
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 746 457,25		2 746 457,25
(h - d) Déficit		58 350,96	58 350,96

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte administratif du budget annexe COTTAVOZ 2022 arrête les comptes de l'exercice.

Débat :

Pierre BAFFERT : on a emprunté 4 000 000€ cette année pour rien. Il s'abstiendra pour le vote du budget primitif car cette action est trop floue.

1.24 Vote du compte administratif du budget annexe COTTAVOZ

Le CA du budget du Budget annexe COTTAVOZ 2022 se solde par :

- un déficit de fonctionnement de **58 350.96€** correspondant à **75 000€** de recettes réalisées pour **133 350.96€** de dépense réalisée ;
- un excédent d'investissement de **2 746 457.25€** correspondant à **4 095 208.80€** de recettes réalisées pour **1 348 751.55€** de dépenses réalisées.

La Présidente sort de la salle.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe COTTA VOZ 2022 et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente rentre dans la salle.

1.25 Affectation de résultat du budget annexe COTTA VOZ 2022

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE COTTA VOZ				
REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION FONCTIONNEMENT		133 350.96 €	75 000.00 €	-58 350.96 €
SECTION INVESTISSEMENT		1 348 751.55 €	4 095 208.80 €	2 746 457.25 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement	3 519.61 €	0.00 €	-3 519.61 €
	Report en section d'investissement	218 538.05 €	0.00 €	-218 538.05 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		1 704 160.17 €	4 170 208.80 €	2 466 048.63 €
RESTES A REALISER		20 000.00 €	0.00 €	-20 000.00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	136 870.57 €	75 000.00 €	-61 870.57 €
	SECTION INVESTISSEMENT	1 587 289.60 €	4 095 208.80 €	2 507 919.20 €
TOTAL CUMULE		1 724 160.17 €	4 170 208.80 €	2 446 048.63 €
EXCEDENT			2 446 048.63 €	

AFFECTATION DES RESULTATS					
	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	BUDGET ANNEXE COTTA VOZ	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2021		RESTES A REALISER 2022		
			Dépenses		
INVEST	-218 538.05 €	2 746 457.25 €	20 000.00 €	-20 000.00 €	2 507 919.20 €
			Recettes		
FONCT	-3 519.61 €	-58 350.96 €	0.00 €		61 870.57 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	- €
0 01-RI	reprise résultat inv	2 527 919, 20 €
0 02-DF	reprise fonctionnement	61 870.57 €

1.26 Crédits de reports au budget primitif du budget annexe COTTA VOZ (restes à réaliser 2022)

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT				
EN DEPENSE				
Collectivité : Com. Communes Coeur de Chartreuse		Budget : BUDGET ANNEXE COTTAVOZ		2022
Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée				
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9	218 538.05 €	218 538.05 €	0.00 €
2115 - Terrains bâtis	9	2 019 403.34 €	1 204 342.75 €	0.00 €
2313 - Constructions	9	3 745 584.02 €	49 200.00 €	20 000.00 €
27638 - Autres établissements publics	9	95 208.80 €	95 208.80 €	0.00 €
Total des dépenses		6 078 734.21 €	1 567 289.60 €	20 000.00 €

Les crédits de reports sont en dépenses de **20 000 €**.

1.27 Budget primitif 2023 – Budget annexe COTTAVOZ

VU le vote du compte administratif 2022, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2022,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (1 ABS – Pierre BAFFERT)

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du budget annexe COTTAVOZ.

1.28 Vote du compte de gestion budget annexe déchets 2022

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2022 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2022. La correspondance exacte entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

Résultats budgétaires de l'exercice

05007 - DECHETS CC COEUR DE CHARTREUSE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	77 512,35	2 568 225,60	2 645 737,95
Titres de recette émis (b)	73 681,90	2 370 056,73	2 443 738,63
Réductions de titres (c)		48 999,51	48 999,51
Recettes nettes (d = b - c)	73 681,90	2 321 057,22	2 394 739,12
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	77 512,35	2 568 225,60	2 645 737,95
Mandats émis (f)	7 291,70	2 403 488,02	2 410 779,72
Annulations de mandats (g)		301 427,87	301 427,87
Depenses nettes (h = f - g)	7 291,70	2 102 060,15	2 109 351,85
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	66 390,20	218 997,07	285 387,27
(h - d) Déficit			

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte administratif du budget annexe déchets 2022 arrête les comptes de l'exercice.

1.29 Vote du compte administratif du budget annexe Déchets 2022

Le CA du budget du budget annexe Déchets 2022 se solde par :

- un excédent de fonctionnement de **218 997.07€** correspondant à **2 321 057.22€** de recettes réalisées pour **2 102 060.15€** de dépenses réalisées ;
- un excédent d'investissement de **66 390.20€** correspondant à **73 681.90€** de recettes réalisées pour **7 291.70€** de dépenses réalisées.

La Présidente sort de la salle.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe déchets 2022 et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente rentre dans la salle.

1.30 Crédits de reports au budget primitif du budget annexe Déchets (restes à réaliser 2022)

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE				
Collectivité : Com. Communes Coeur de Chartreuse		Budget : DECHETS - CC COEUR DE CHARTREUSE		2022
Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée				
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	812	27 759.26 €	27 759.26 €	0.00 €
2031 - Frais d'études	812	1 050.00 €	875.00 €	0.00 €
20421 - Privé - Biens mobiliers, matériel et études	812	4 500.00 €	1 004.70 €	1 000.00 €
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	812	14 331.09 €	0.00 €	4 800.00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	812	29 872.00 €	5 412.00 €	24 460.00 €
Total des dépenses		77 512.35 €	35 050.96 €	30 260.00 €

Les crédits de reports sont en dépenses de **30 260€**.

1.31 Affectation du résultat du budget annexe Déchets

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DECHETS				
	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	2 102 060.15 €	2 321 057.22 €	218 997.07 €
	SECTION INVESTISSEMENT	7 291.70 €	73 681.90 €	66 390.20 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement	0.00 €	271 125.60 €	271 125.60 €
	Report en section d'investissement	27 759.26 €	0.00 €	-27 759.26 €
	TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	2 137 111.11 €	2 665 864.72 €	528 753.61 €
	RESTES A REALISER	30 260.00 €	0.00 €	-30 260.00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	2 102 060.15 €	2 592 182.82 €	490 122.67 €
	SECTION INVESTISSEMENT	65 310.96 €	73 681.90 €	8 370.94 €
	TOTAL CUMULE	2 167 371.11 €	2 665 864.72 €	498 493.61 €
	EXCEDENT		498 493.61 €	

AFFECTATION DES RESULTATS

	CC COEUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	BUDGET ANNEXE DECHETS	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2021		RESTES A REALISER 2022		
			Dépenses		
INVEST	-27 759.26 €	66 390.20 €	30 260.00 €	-30 260.00 €	8 370.94 €
			Recettes		
FONCT	271 125.60 €	218 997.07 €	0.00 €		490 122.67 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	- €
0 01-RI	reprise résultat inv	38 630.94 €
0 02-RF	reprise fonctionnement	490 122.67 €

1.32 Vote du taux de la TEOM 2023

En application des articles 1636B sexies et 1609 quater, du Code Général des Impôts, il convient de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ADOpte** un taux de TEOM de **10.90 %** pour 2023.

1.33 Budget primitif 2023 – Budget annexe déchets

VU le vote du compte administratif 2022, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2022,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du budget annexe déchets.

1.34 Vote du compte de gestion du budget annexe Ski alpin 2022

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2022 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2022. La correspondance exacte entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

Résultats budgétaires de l'exercice

05008 - SKI ALPIN CC COEUR DE CHARTREU

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		55 000,00	55 000,00
Titres de recette émis (b)	30 000,00		30 000,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	30 000,00		30 000,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		55 000,00	55 000,00
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	30 000,00		30 000,00
(h - d) Déficit			

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte administratif du budget annexe ski alpin 2022 arrête les comptes de l'exercice.

1.35 Vote du compte administratif du budget annexe Ski alpin 2022

Le CA du budget du Budget annexe Ski alpin 2022 se solde par :

- un résultat de fonctionnement de **0€** correspondant à **0€** de recette réalisée pour **0€** de dépense réalisée ;
- un excédent d'investissement de **30 000€** correspondant à **30 000€** de recettes réalisées pour **0€** de dépense réalisée.

La Présidente sort de la salle.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe ski alpin 2022 et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente rentre dans la salle.

1.36 Vote du compte de gestion du budget annexe domaines skiabiles 2022

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2022 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2022. La correspondance exacte entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

Résultats budgétaires de l'exercice

05010 - CC DOMAINES SKIABLES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	300 000,00	1 482 579,00	1 782 579,00
Titres de recette émis (b)		879 100,05	879 100,05
Réductions de titres (c)		83 023,21	83 023,21
Recettes nettes (d = b - c)		796 076,84	796 076,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	300 000,00	1 482 579,00	1 782 579,00
Mandats émis (f)	262 945,89	1 174 911,18	1 437 857,07
Annulations de mandats (g)		24 200,00	24 200,00
Depenses nettes (h = f - g)	262 945,89	1 150 711,18	1 413 657,07
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	262 945,89	354 634,34	617 580,23

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte administratif du budget annexe domaines skiabiles 2022 arrête les comptes de l'exercice.

1.37 Vote du compte administratif du budget annexe domaines skiabiles 2022

Le CA du budget du budget annexe domaines skiabiles 2022 se solde par :

- un déficit de fonctionnement de **354 634.34€** correspondant à **796 076.84€** de recettes réalisées pour **1 150 711.18€** de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **262 945.89€** correspondant à **0€** de recette réalisée pour **262 945.89€** de dépenses réalisées.

La Présidente sort de la salle.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe domaines skiabiles 2022 et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente rentre dans la salle.

1.38 Vote du compte de gestion du budget principal 2022

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2022 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2022. La correspondance exacte entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

Résultats budgétaires de l'exercice

05000 - CC COEUR DE CHARTREUSE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 241 564,55	7 494 101,10	9 735 665,65
Titres de recette émis (b)	1 235 179,92	6 858 975,32	8 094 155,24
Réductions de titres (c)		195 406,86	195 406,86
Recettes nettes (d = b - c)	1 235 179,92	6 663 568,46	7 898 748,38
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 241 564,55	7 494 101,10	9 735 665,65
Mandats émis (f)	890 586,18	5 905 350,11	6 795 936,29
Annulations de mandats (g)	10 836,34	79 296,33	90 132,67
Depenses nettes (h = f - g)	879 749,84	5 826 053,78	6 705 803,62
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	355 430,08	837 514,68	1 192 944,76
(h - d) Déficit			

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte administratif du budget principal 2022 et arrête les comptes de l'exercice.

1.39 Vote du compte administratif du budget Principal 2022

Le CA 2022 du budget principal se solde par :

- un excédent de fonctionnement de **837 514.68€** correspondant à **6 663 568.46€** de recettes réalisées pour **5 826 053.78€** de dépenses réalisées ;
- un excédent d'investissement de **355 430.08€** correspondant à **1 235 179.92€** de recettes réalisées pour **879 749.84€** de dépenses réalisées.

La Présidente sort de la salle.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif du budget principal 2022 et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente rentre dans la salle.

1.40 Crédits de report au budget primitif du budget Principal (restes à réaliser 2022)

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	1 091,67	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
65	Opération d'équipement n° 65	10 763,26	
959	Opération d'équipement n° 959	42 204,51	
969	Opération d'équipement n° 969	15 210,00	
971	Opération d'équipement n° 971	20 000,00	
975	Opération d'équipement n° 975	37 000,00	
982	Opération d'équipement n° 982	337 524,97	
983	Opération d'équipement n° 983	55 202,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 518 996,41	L 225 412,98
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	225 412,98
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Les crédits de report sont respectivement en dépenses de **518 996.41€** et en recettes de **225 412.98€**.

1.41 Vote du taux des taxes 2023

En application des articles 1636 B sexies et septies, 1639 A, du Code Général des Impôts, il convient de voter le taux des quatre taxes.

La commission finances propose d'augmenter les taux d'impôts : TH, FB, FNB et la CFE.

Le conseil communautaire, après avoir voté :

- **VALIDE** individuellement les taux suivants à la **MAJORITÉ** :

Libellé	Taux 2022	Taux proposés pour 2023 (%)	Vote
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2.79%	3%	16 POUR 12 contre (M. ZANNA, D. BLANQUET, C. BROTTO SIMON, C. SOURIS, E. LABRUDE, C. MOREL, L. BOTTA, W. DUFOUR, E. LHERITIER, B. STASIAK, M. CATTANEO, P. FAYARD) 4 ABS (P. BAFFERT, H. BUTTARD, C. COUX, S. REY)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	5.48%	5.89%	18 POUR 9 contre (M. ZANNA, D. BLANQUET, C. BROTTO SIMON, C. SOURIS, E. LABRUDE, C. MOREL, L. BOTTA, W. DUFOUR, E. LHERITIER) 5 ABS (P. BAFFERT, M. CATTANEO, P. FAYARD, C. COUX, S. REY)
Cotisation foncière des entreprises	27.07%	27.14%	18 POUR 11 contre (M. ZANNA, D. BLANQUET, C. BROTTO SIMON, C. SOURIS, E. LABRUDE, C. MOREL, L. BOTTA, W. DUFOUR, M. CATTANEO, P. FAYARD, E. LHERITIER) 3 ABS (P. BAFFERT, C. COUX, S. REY)
Taxe d'habitation	2.27%	2.44%	28 POUR 2 contre (W. DUFOUR, E. LHERITIER) 2 ABS (C. COUX, S. REY)

Débat :

Pierre BAFFERT : il va falloir bien argumenter pour justifier de cette hausse des taux alors qu'il y a un excédent de 2 000 000€

Suzy REY : quelle amélioration de service justifie l'augmentation de ces taux ?

Marylène GUIJARRO : il s'agit de l'augmentation du service, des places supplémentaires pour l'ALSH les mercredis et les petites vacances scolaires. L'augmentation de la base va permettre un gain de 44 000€ ce qui représente à peine la moitié des dépenses du déploiement de ce service.

1.42 Affectation de résultats du budget général avec intégration des résultats du budget annexe domaines skiable 2022 et résultats

VU la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 de dissolution de l'EPIC domaine skiable de chartreuse,

VU le Compte administratif du budget annexe domaines skiabiles 2022,

Après avoir voté le compte administratif du budget général, les affectations de résultats pour le budget primitif 2023 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sont les suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET GENERAL

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION FONCTIONNEMENT		5 826 053.78 €	6 663 568.46 €	837 514.68 €
SECTION INVESTISSEMENT		879 749.84 €	1 235 179.92 €	355 430.08 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement 002		1 303 864.94 €	1 303 864.94 €
	report en section d'investissement	266 808.55 €		-266 808.55 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		6 972 612.17 €	9 202 613.32 €	2 230 001.15 €
RESTES A REALISER		518 996.41 €	225 412.98 €	-293 583.43 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	5 826 053.78 €	7 967 433.40 €	2 141 379.62 €
	SECTION INVESTISSEMENT	1 665 554.80 €	1 460 592.90 €	-204 961.90 €
TOTAL CUMULE		7 491 608.58 €	9 428 026.30 €	1 936 417.72 €
EXCEDENT			1 936 417.72 €	

AFFECTATION DES RESULTATS

CC CŒUR DE CHARTREUSE	REPORT RESULTAT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	BUDGET GENERAL avec intégration des résultats budget annexe Domaine skiable et Epic		RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			DOMAINE SKIABLE / REGIE INT	EPIC			
			2022	RESULTATS			
				- 587 112.16 €			
				587 553.62 €			
INVEST	-266 808.55 €	355 430.08 €	-262 945.89 €	587 663.62 €	Dépenses 518 996.41 €	-293 583.43 €	119 755.83 €
					225 412.98 €		
FONCT	1 303 864.94 €	837 514.68 €	-354 634.34 €	-587 112.16 €	Recettes		1 199 633.12 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Articles	AFFECTATIONS
1068-RI	
0 01-RI	413 339.26 €
0 02-RF	1 199 633.12 €

1.43 Budget primitif 2023- Budget général

Fonctionnement – CHAPITRES - DEPENSES/RECETTES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	947 640,00	0,00	1 133 005,00	0,00	1 133 005,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 600 330,22	0,00	1 981 964,00	0,00	1 981 964,00
014	Atténuations de produits	1 506 780,48	0,00	1 509 000,00	0,00	1 509 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 766 267,31	0,00	1 685 595,50	0,00	1 685 595,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 821 018,01	0,00	6 309 564,50	0,00	6 309 564,50
66	Charges financières	143 526,39	0,00	49 111,00	0,00	49 111,00
67	Charges exceptionnelles	820 222,70	0,00	509 904,62	0,00	509 904,62
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	159 334,00		470 000,00	0,00	470 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 944 101,10	0,00	7 338 580,12	0,00	7 338 580,12
023	Virement à la section d'investissement (5)	150 000,00		341 800,00	0,00	341 800,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	400 000,00		385 000,00	0,00	385 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		550 000,00		726 800,00	0,00	726 800,00
TOTAL		7 494 101,10	0,00	8 065 380,12	0,00	8 065 380,12

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 065 380,12
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	29 000,00	0,00	32 910,00	0,00	32 910,00
70	Produits services, domaine et ventes div	626 086,00	0,00	1 014 789,00	0,00	1 014 789,00
73	Impôts et taxes	3 379 757,00	0,00	3 606 978,00	0,00	3 606 978,00
74	Dotations et participations	2 038 923,16	0,00	2 098 370,00	0,00	2 098 370,00
75	Autres produits de gestion courante	69 020,00	0,00	77 850,00	0,00	77 850,00
Total des recettes de gestion courante		6 142 786,16	0,00	6 830 897,00	0,00	6 830 897,00
76	Produits financiers	2 100,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
77	Produits exceptionnels	5 350,00	0,00	3 050,00	0,00	3 050,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 150 236,16	0,00	6 835 747,00	0,00	6 835 747,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	40 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		40 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
TOTAL		6 190 236,16	0,00	6 865 747,00	0,00	6 865 747,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 199 633,12
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 065 380,12
--	---------------------

Investissement – CHAPITRES - DEPENSES RECETTES

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	21 258,00	1 091,67	70 408,33	0,00	71 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 583 498,00	517 904,74	1 736 224,26	0,00	2 254 129,00
	Total des dépenses d'équipement	1 604 756,00	518 996,41	1 806 632,59	0,00	2 325 629,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	0,00	318 100,00	0,00	318 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	330 000,00	0,00	318 100,00	0,00	318 100,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 934 756,00	518 996,41	2 124 732,59	0,00	2 643 729,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	40 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	40 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
	TOTAL	1 974 756,00	518 996,41	2 154 732,59	0,00	2 673 729,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 673 729,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	718 012,00	225 412,98	457 474,02	0,00	682 887,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	550 000,00	0,00	550 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	95 208,80	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	813 220,80	225 412,98	1 007 474,02	0,00	1 232 887,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	325 217,20	0,00	289 702,74	0,00	289 702,74
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	221 626,55	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	321 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	878 343,75	0,00	300 702,74	0,00	300 702,74
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 691 564,55	225 412,98	1 308 176,76	0,00	1 533 589,74
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	150 000,00		341 800,00	0,00	341 800,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	400 000,00		385 000,00	0,00	385 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		550 000,00		726 800,00	0,00	726 800,00
TOTAL		2 241 564,55	225 412,98	2 034 976,76	0,00	2 260 389,74
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						413 339,26
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 673 729,00

DÉTAIL PAR OPÉRATION EN INVESTISSEMENT

OPERATION	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2022	RAR 2022	BP 2023	TOTAL BP 2023	OPERATION	RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2022	RAR 2022	BP 2023	TOTAL BP 2023
56	AMENAGEMENT CIRQUE ST MEME	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	56	AMENAGEMENT CIRQUE ST MEME	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
65	ZONE NORDIQUE	30 489,70 €	10 763,26 €	2 000,00 €	12 763,26 €	65	ZONE NORDIQUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
81	SENTIERS	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	81	SENTIERS	5 548,80 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
958	TRAVAUX BATIMENTS	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	958	TRAVAUX BATIMENTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
959	MATERIELS	25 783,49 €	42 204,51 €	26 100,00 €	68 304,51 €	959	MATERIELS	0,00 €	0,00 €	5 376,00 €	5 376,00 €
961	TRAVAUX ZI	5 151,60 €	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	961	TRAVAUX ZI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
969	TRES HAUT DEBIT	0,00 €	0,00 €	101 775,00 €	101 775,00 €	969	TRES HAUT DEBIT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
971	URBANISME	55 300,30 €	20 000,00 €	116 720,00 €	136 720,00 €	971	URBANISME	37 979,60 €	0,00 €	68 545,00 €	68 545,00 €
975	MOBILITE	0,00 €	37 000,00 €	117 500,00 €	154 500,00 €	975	MOBILITE	0,00 €	37 950,00 €	91 050,00 €	129 000,00 €
979	DIVERS TRAVAUX	0,00 €	0,00 €	419 339,26 €	419 339,26 €	979	DIVERS TRAVAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
980	ENERGIE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	980	ENERGIE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
982	OFFICE DE TOURISME INTERCO	179 302,03 €	337 524,97 €	850 000,00 €	1 187 524,97 €	982	OFFICE DE TOURISME INTERCO	90 000,00 €	162 040,00 €	248 504,00 €	410 544,00 €
983	CHALET BLEU	198 797,51 €	55 202,00 €	18 000,00 €	73 202,00 €	983	CHALET BLEU	124 858,32 €	25 422,98 €	4 999,02 €	30 422,00 €
Total dépenses opérations		494 824,63 €	502 694,74 €	1 751 434,26 €	2 254 129,00 €	Total recettes opérations		258 386,72 €	225 412,98 €	457 474,02 €	682 887,00 €

HORS OPERATION	CA2022	RAR 2022	BP 2023	TOTAL BP 2023
16- Emprunts et de dettes assimilés				
1641 Emprunts - rembours capital	295 201,50 €	0,00 €	318 100,00 €	318 100,00 €
040- opérations d'ordres de transfert entre sections				
13918 Autres	39 557,38 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
23- immobilisations en cours (hors opérations)				
238 -Avances et acomptes				
26- Participations et créances rattachées à des particip.				
261-Titre de participation AFL				
181 versement dot démarrage budget annexe ski-avance	30 000,00 €			
204- subventions d'équipement versées				
20421 privés- biens mobiliers - matériels - études - LEADER	1 666,33 €	9 500,00 €	30 000,00 €	39 500,00 €
20421 privés- biens mobiliers - matériels - études - AGRICOLE	18 500,00 €	6 801,67 €	25 198,33 €	32 000,00 €
001- déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total autres dépenses hors opérations	384 925,21 €	16 301,67 €	403 298,33 €	419 600,00 €
TOTAL INV DEPENSES	879 749,84 €	518 996,41 €	2 154 732,59 €	2 673 729,00 €

HORS OPERATION	CA2022	RAR 2022	BP 2023	TOTAL BP 2023
16- Emprunts et de dettes assimilés				
1641- emprunts	18 100,00 €	0,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €
165- Dépôts et cautions reçus				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	385 000,00 €	385 000,00 €
192 - Plus ou moins value sur cession immob				
28.- Amortissements	388 685,69 €			
10 - Dotations - fonds divers - réserves				
10222 - FCTVA	217 596,35 €		0,00 €	0,00 €
10223-Taxe d'aménagement	22 582,57 €			
1068 : excédent de réserve	221 626,55 €		204 961,90 €	204 961,90 €
13 - subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024 - prod cession	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	3 327,50 €			
021 : Virement de la sect* de fct			341 800,00 €	341 800,00 €
238 Remboursement avances capital EPFL - Cottavoz	95 208,80 €			
276351-remboursement capital emprunt budget annexe station service	9 665,74 €		11 000,00 €	11 000,00 €
001- Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	413 339,26 €	413 339,26 €
Total autres recettes hors opérations -FCTVA	976 793,20 €	0,00 €	1 990 842,00 €	1 990 842,00 €
TOTAL INV RECETTES	1 235 179,92 €	225 412,98 €	2 448 316,02 €	2 673 729,00 €

VU le vote du compte administratif 2022, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2022,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

- **VOTE** le budget de fonctionnement chapitre par chapitre,
- **VOTE** le budget d'investissement au niveau du chapitre par opération.
- **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du budget principal.

Débat :

Pierre BAFFERT : pouvez-vous expliquer les recettes sur les charges de personnel

Jean Claude SARTER : il y a eu beaucoup de postes vacants non remplacés en 2022 d'où les économies sur les dépenses de fonctionnement sur les charges de personnel. Il y a eu aussi une augmentation des dépenses de l'URSAFF. À savoir que les salariés du domaine skiable sont inclus aussi.

Anne LENFANT : ce sont des recettes non souhaitées car cela impacte la qualité de services et impacte les agents du fait du report de charge.

Evelyne LABRUDE : peut t'on avoir connaissance du tableau des effectifs et de la répartition de la masse salariale.

Jean Claude SARTER : ce n'est pas une information publique, dans toutes les communes le chapitre 12 a augmenté

Suzy REY : peut-on avoir le détail des postes par catégorie d'emplois par exemple.

Anne LENFANT : ces données sont communiquées dans le rapport d'activité de la collectivité.

3. AGRICULTURE

(Wilfried TISSOT)

3.1 Soutien à l'investissement agricole – Floriane Le Borgne « Les sentiers sauvages » - Travaux d'aménagement d'un laboratoire de transformation de plantes médicinales

CONSIDÉRANT la décision communautaire du 15 décembre 2016 en faveur de l'octroi d'aides directes aux agriculteurs au travers du dispositif AIDA, et la délibération modifiant le règlement d'attribution en date du 25 juin 2018,

CONSIDÉRANT le dossier déposé par Floriane Le Borgne, située 312 chemin des Côtes, 38 380 Saint Laurent du Pont, pour un montant d'investissement de 8 845,00€ HT, concernant des travaux d'aménagement d'un laboratoire de transformation de plantes médicinales (démolition, cloisons et isolation, peintures, mobilier du laboratoire, plomberie, électricité, aménagements extérieurs).

Mme Le Borgne sollicite également une aide du fond FEADER dans le cadre du programme Leader ; le montage financier suivant est proposé : une subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse de 707,60 €, soit 8% du montant des investissements, permettant à l'exploitation de lever une subvention FEADER dans le cadre du programme leader à hauteur de 32% des investissements, soit une subvention 2 830,40€.

Le montant global de l'aide est porté à 40% soit 3 538€.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Environnement, transition et agriculture du 26/01/2023,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité de Programmation LEADER du 17/02/2023

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **VALIDE** l'aide de 707,60 € pour le projet de création d'un atelier de transformation de l'exploitation Les Sentiers sauvages, porté par Floriane Le Borgne, qui sera proratisée au vu des dépenses réellement réalisées et acquittées.
- **AUTORISE** la Présidente à signer les pièces inhérentes à cette décision et procéder au versement après réception des justificatifs.

4. TOURISME

3.1 Convention Savoie Nordic et CC Cœur de Chartreuse pour la perception de la redevance site nordique des Entremonts

(Cécile LASIO)

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment de gestion de l'Espace nordique des Entremonts,

CONSIDÉRANT la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, notamment ses articles 81 à 84,

CONSIDÉRANT l'Art L.2333-81 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la délibération de Nordic France et de Savoie Nordic s'accordant sur les tarifs de la redevance ski de fond des Pass Réciprocaires pour la saison hivernale 2022/2023,

CONSIDÉRANT la délibération du 25/07/2022 fixant les tarifs de la redevance ski de fond pour la saison hivernale 2022/2023,

CONSIDÉRANT les statuts de l'association SAVOIE NORDIC,

CONSIDÉRANT la proposition de convention pour la perception de la redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond, des activités nordiques et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin entre Savoie Nordic et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse. (CF ANNEXE)

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention annuelle

3.2 Proposition de remboursement opération de caisse pour double paiement par une même famille

(Cécile LASIO)

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment de gestion de l'Espace nordique des Entremonts,

CONSIDÉRANT la vente de redevances et la location de matériel effectuées au foyer de ski de fond du Désert d'Entremont, selon les tarifs délibérés.

VU que Mme Grolleau Julie a réglé, le 9 février 2023, un montant de 36.50€ dont les produits avaient déjà été réglés, ce même jour, au sein d'une autre commande par son conjoint.

Il est proposé d'effectuer un geste commercial en lui remboursant les produits doublements encaissés pour un montant de 36.50 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** le remboursement d'un montant de 36.50 € à Madame Grolleau Julie

3.3 Proposition de geste commercial suite aux difficultés d'ouverture du domaine skiable lors de la saison 2021-2022

(Laurette BOTTA)

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est autorité organisatrice du service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de Saint-Pierre de Chartreuse – Le Planolet au sens de l'article L.342-9 du Code du Tourisme ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes peut faire évoluer le mode de gestion de son service public vers un mode de gestion déléguée permettant de s'attacher le concours, au moyen d'une convention de délégation de service public, d'un partenaire professionnel ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes a délégué, pour la saison 2021-2022, l'exploitation du domaine skiable de Saint-Pierre de Chartreuse / Le Planolet à Savoie Station Domaine Skiable (SSDS), filiale de Savoie Station Ingénierie Touristique (SSIT).

VU les obligations vaccinales imposées par l'Etat, SSDS, faute d'un effectif qualifié et vacciné suffisant, n'a pas été en capacité d'exploiter le secteur de Saint-Pierre de Chartreuse (télésiège de la Combe de l'Ours et télésiège du Creux de la neige) avant le 12 janvier 2022, alors que l'enneigement aurait permis son ouverture le 18 décembre 2021.

VU la remise de 25% octroyée, par SSDS, aux clients détenteurs d'un forfait saison afin de palier au désagrément de l'ouverture tardive du secteur de Saint-Pierre de Chartreuse.

VU que la demande de Mme Frédérique MONIN de bénéficier de cette remise de 25 % sur les forfaits saison (2 forfaits adulte et un forfait jeune) qu'elle a achetés, pour un montant de 865,00 €, n'a, par erreur, pas été effectuée.

Il est proposé d'effectuer un geste commercial en lui remboursant le montant correspondant à cette remise soit : 216,25 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** le remboursement d'un montant de 216,25 € à Mme Frédérique MONIN

3.4 Proposition de délégation de service public du gîte, du bar-restaurant et de la salle hors-sac de l'Espace nordique du Désert d'Entremont, approbation du renouvellement de la délégation.

(Cécile LASIO)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivant et R.1411-1 et suivants ;

VU les dispositions du code de la commande publique relatives aux contrats de concession (Articles L3000-1 et suivants) ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes est compétente en matière touristique et notamment de gestion de l'Espace nordique des Entremonts,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes est propriétaire de deux bâtiments, un à vocation de gîte d'étape et de séjour et un autre à vocation de centre nordique dont le rez-de-chaussée est directement affecté au service public des activités nordiques et dont le premier étage est aménagé à usage de bar restaurant et de salle hors-sac.

RAPPELLE qu'une convention de délégation de service public relative à l'exploitation du gîte, du bar restaurant et de la salle hors-sac préexistait à la création de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse et qu'à ce titre elle s'imposait à elle jusqu'à son terme, le 30 octobre 2023.

EXPOSE qu'au regard de cette échéance la question des modalités de poursuite de l'exploitation du gîte, du bar-restaurant et de la salle hors-sac se pose aujourd'hui et indique que la 4C pourrait, de nouveau, en confier l'exploitation à un partenaire professionnel au moyen d'une convention de délégation de service public.

RAPPELLE que toute passation de délégation de service public doit être précédée de l'organisation d'une procédure de publicité et de mise en concurrence permettant de recueillir des offres concurrentes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (Articles L3000-1 et suivants) et du Code Général des Collectivités Territoriales (L1411-1 et suivants).

EXPOSE que, dans ce cadre, il y a lieu de se prononcer sur le principe de l'exploitation du gîte, du bar-restaurant et de la salle hors-sac dans un cadre délégué.

INVITE le Conseil communautaire, dans ce cadre et en vertu des Articles L.1411-4 et Articles L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à se prononcer sur le principe de la délégation du gîte, du bar-restaurant et de la salle hors-sac.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le principe de l'exploitation du gîte, du bar-restaurant et de la salle hors-sac dans le cadre d'une convention de délégation de service public ;
- **MANDATE** Madame la Présidente pour engager toutes les formalités à cet effet, et notamment la procédure de publicité et de recueil des candidatures et des offres selon les modalités prévues aux articles R.3122-1 à R.3122-3 du Code de la commande publique, à savoir l'insertion d'un avis d'appel public à concurrence au minimum dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales ou au BOAMP.

3.5 Cirque de Saint Même – Plages d'ouverture du péage 2023

(Laurette BOTTA)

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière de gestion du Cirque de Saint Même,

CONSIDÉRANT la nécessité de réguler la fréquentation du site en y organisant et limitant le stationnement des véhicules sur les parkings situés à l'entrée du cirque de Saint Même,

CONSIDÉRANT la proposition, ci-dessous, pour la mise en place, selon les conditions météorologiques, d'un stationnement payant des parkings du cirque de Saint Môme de 9 h à 17 h selon les périodes et jours d'ouverture suivants :

- Tous les samedis, dimanches et jours fériés de la période comprise entre le 08 avril 2023 et le 13 juillet 2023, ainsi que le vendredi 19 mai, entre 9 h 00 et 17 h 00 ;
- Tous les jours de la période comprise entre le 14 juillet 2023 et le 03 septembre 2023 entre 9 h 00 et 17 h 00 .
- Tous les samedis et dimanches de la période comprise entre le 04 septembre 2023 et le 24 septembre 2023, entre 9 h 00 et 17 h 00

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **VALIDE** l'application des modalités d'ouverture du péage présentées ci-dessus.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

3.6 Cirque de Saint Môme – Convention de surveillance du cirque de Saint Môme avec l'ONF

(Laurette BOTTA)

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel de classement des cascades et des grottes du Guiers Vif parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique,

CONSIDÉRANT les besoins de surveillance et de sensibilisation des visiteurs du Cirque de Saint Môme,

CONSIDÉRANT l'arrêté temporaire du Conseil Départemental de la Savoie, en cours de renouvellement, concernant la Route départemental n° 45 C,

CONSIDÉRANT l'arrêté de Police 2011 CIR 02 de la commune de Saint-Pierre-d'Entremont Isère, portant réglementation sur le Cirque de Saint Môme et la circulation,

CONSIDÉRANT l'arrêté de circulation 2014 AR 04 de la commune de Saint-Pierre-d'Entremont Savoie,

CONSIDÉRANT l'arrêté N°16/2009 de la commune de Saint-Pierre-d'Entremont Savoie, pour la réglementation de la circulation des véhicules à moteur et de la fréquentation par le public du Cirque de Saint Môme et de ses abords,

Il est proposé de conventionner avec l'Office National de Forêt afin que des **agents assermentés** patrouillent sur le site pour sensibiliser aux enjeux liés à ces arrêtés et si besoin les fassent respecter.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de surveillance du Cirque de Saint Môme avec l'ONF.

Fin du conseil à 21h35.